



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 novembre 2012
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 15 de la résolution 2047 (2012) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de le tenir informé de la progression de la mise en œuvre du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et de porter immédiatement à son attention toute violation grave de l'Accord conclu le 20 juin 2011 entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les Arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei (S/2011/384, annexe). Il rend également compte des derniers progrès accomplis dans la mise en œuvre des tâches supplémentaires confiées à la FISNUA par la résolution 2024 (2011) du Conseil, qui concernent le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Enfin, le rapport fait le point de la situation dans la zone d'Abyei, du déploiement de la FISNUA et des opérations conduites par la Force depuis mon rapport précédent, publié le 27 septembre 2012 (S/2012/722).

II. Situation sur le plan de la sécurité

2. La situation dans la zone d'Abyei est restée calme mais très instable. Les 120 à 150 agents de la police soudanaise chargés de garder les champs pétrolifères sont restés à l'intérieur du complexe pétrolier de Diffra, dans le nord de la zone d'Abyei. Leur présence et leurs activités, bien que limitées au périmètre du complexe pétrolier, constituent une violation de l'Accord du 20 juin 2011, ainsi que des résolutions 1990 (2011), 2032 (2011), 2046 (2012) et 2047 (2012) du Conseil. Aucune autre force non autorisée se trouve dans la zone d'opérations de la mission.

3. Avec la fin prochaine de la saison des pluies, la migration annuelle des Misseriya à travers la zone d'Abyei a débuté et s'est déroulée sans incident notable. Le 22 octobre, le premier groupe de nomades a pénétré dans la zone, avec son bétail et, au 12 novembre, environ 600 nomades et 30 000 bêtes se trouvaient dans la zone. La plupart y sont entrés par Farouk, Diffra et Al-Askar et ont atteint la région de Goli. Un petit groupe est également arrivé dans la zone de Kajjam. Pendant toute la durée de la migration, la FISNUA est restée en contact avec les chefs des Misseriya et de Ngok Dinka afin d'assurer une migration pacifique et en bon ordre. Lors de



rencontres avec la FISNUA les 29 octobre et 4 novembre, les chefs des Misseriya se sont engagés à régler tout différend qui pourrait surgir avec les Ngok Dinka en faisant appel aux comités communautaires conjoints de sécurité et au Comité mixte de contrôle d'Abyei. Après avoir été informé par des membres des Ngok Dinka, le 24 octobre, que des Misseriya avaient volé 108 de leurs bêtes dans la région de Dokura, la FISNUA a travaillé avec les chefs misseriya pour retrouver les bêtes volées, dont 80 ont été rendues aux Ngok Dinka.

4. Le 1^{er} novembre, la FISNUA a rencontré à Abyei des chefs ngok dinka afin d'entendre leurs préoccupations au sujet de la migration des Misseriya et de la sécurité des déplacés de retour. Elle a suivi de près le retour progressif des Ngok Dinka déplacés au nord du Kiir/Bahr el-Arab et, depuis le début de la migration, les soldats et les observateurs militaires de la Force ont mené une cinquantaine de patrouilles quotidiennes, de jour comme de nuit, afin de prévenir tout incident intercommunautaire.

5. Le 6 novembre, des patrouilles de la FISNUA ont constaté la présence de 15 à 20 hommes armés qui appartiendraient à un groupe rebelle misseriya dans la région d'Um Khariet. Le groupe a refusé jusqu'à présent de quitter la région ou de déposer les armes, et la Force maintient par conséquent une forte présence à proximité. À Noong, qui est l'un des camps ngok dinka du nord durement touché par les bombardements de l'armée soudanaise en mai 2012, une quarantaine de rapatriés ont été confirmés.

6. Les échanges commerciaux entre les deux communautés se sont développés au cours de la période considérée. En dépit du déplacement du marché d'Abyei, qui a été transféré loin de la mosquée, les contacts entre les deux communautés restent extrêmement tendus et le risque de différend commercial est très préoccupant du point de vue de la sécurité.

7. Le 12 novembre, 19 chefs tribaux misseriya ont été victimes de jets de pierres lancés par un groupe de 35 Ngok Dinka alors qu'ils traversaient Abyei en autobus depuis le marché local jusqu'à la mosquée. Cinq des Misseriya ont été légèrement blessés et les autres se sont réfugiés au siège de la FISNUA. Le lendemain matin, un groupe de 35 à 40 Ngok Dinka, dont des femmes et des enfants, se sont rassemblés devant le siège, dans la ville d'Abyei et ont exigé le départ des Misseriya. À la suite de l'intervention de la mission, les manifestants se sont dispersés après avoir remis une lettre au chef de la mission. Après cet incident, trois groupes plus importants de Ngok Dinka se sont rassemblés à Abyei. Environ 200 personnes se sont réunies autour de la mosquée, qu'elles ont essayé d'endommager, ce qui a amené les soldats de la FISNUA à bloquer leur avance et à tirer des coups de feu en l'air pour les disperser. Malheureusement, l'un des membres de la FISNUA, recruté sur le plan national, a été tué et un autre a été blessé lors de ces affrontements. Aucun des deux n'était en service au moment de l'incident.

8. Dans le même temps, un groupe d'environ 300 personnes s'est rassemblé à proximité du marché local. Plusieurs personnes de ce groupe ont menacé d'incendier le marché et ont essayé d'attaquer plusieurs véhicules de la FISNUA qui se trouvaient à proximité. La FISNUA a réussi à disperser la foule. Compte tenu des tensions régnant, la mission a transféré tous les commerçants misseriya présents à Abyei vers le marché local. De nouveaux attroupements de Ngok Dinka autour de la mosquée et du marché, que la FISNUA a pu disperser, ont été signalés le soir même. Dans la soirée, les chefs misseriya ont décidé de partir pour Diffra avant de

rejoindre el-Muglad, qu'ils ont atteint sans incident sous la protection de la FISNUA. La Force a installé des postes de contrôle et surveillé les mouvements à Abyei, et des responsables de la Force ont rencontré des représentants ngok dinka et misseriya afin d'essayer d'apaiser les tensions.

9. Comme je l'indiquais dans mes précédents rapports, le Service d'action antimines de l'ONU a suspendu ses activités pendant la saison des pluies. La section éthiopienne de déminage a maintenu ses effectifs au complet afin de pouvoir répondre aux menaces créées par la présence de mines et de munitions non explosées. Par ailleurs, la FISNUA a continué de mener en coordination avec les organismes humanitaires une campagne d'information visant à informer la population des dangers que représentent les mines et les munitions non explosées.

III. Évolution de la situation politique

10. Afin d'essayer d'appliquer les dispositions de la feuille de route de l'Union africaine en date du 24 avril 2012 et de la résolution 2046 (2012) du Conseil, des représentants des Gouvernements soudanais et sud-soudanais ont mené, du 6 au 27 septembre, une dernière série de négociations à Addis-Abeba sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Le 21 septembre, le Groupe de haut niveau a présenté aux deux parties sa proposition pour le règlement de la question du statut de la zone d'Abyei. Cette proposition prévoit la tenue, en octobre 2013, d'un référendum organisé par une commission dirigée par un président nommé par l'Union africaine. Seront admis à voter lors du référendum les résidents de la zone d'Abyei, et la commission sera chargée d'établir la liste des votants sur la base de ce critère.

11. Si le Gouvernement sud-soudanais a accepté sans réserve la proposition du Groupe de haut niveau, le Gouvernement soudanais, en revanche, en a rejeté certaines des dispositions, notamment les conditions requises pour voter lors du référendum, ainsi que le fait que le Président de la commission devrait être une personnalité reconnue internationalement et nommée par l'Union africaine, et non un ressortissant de l'un des deux États.

12. Le 24 octobre 2012, lors de sa trois cent trente-neuvième réunion, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a été saisi de la recommandation du Groupe de haut niveau et a décidé d'approuver un nouveau délai de six semaines pour permettre aux parties de parvenir à un accord ou d'accepter la proposition du 21 septembre. Le Conseil de paix et de sécurité a également demandé aux parties d'appliquer immédiatement les dispositions en suspens de l'Accord du 20 juin 2011, notamment concernant la création d'institutions communes pour la zone d'Abyei.

13. Le 11 novembre, à la suite de la décision du Conseil de paix et de sécurité concernant le statut futur d'Abyei, le Coprésident sud-soudanais du Comité mixte de contrôle a annoncé que le Gouvernement sud-soudanais était prêt à faire connaître sa décision au sujet de la liste de candidats proposés par le Soudan à la direction des institutions communes de la zone d'Abyei. Le Gouvernement sud-soudanais a souhaité que le Comité mixte de contrôle se réunisse le 22 novembre afin que les parties puissent prendre une décision finale sur la question, mais le Gouvernement soudanais a demandé le report de la réunion.

IV. État d'avancement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

14. Le 27 septembre, les Gouvernements soudanais et sud-soudanais ont signé, entre autres, à Addis-Abeba, un nouvel accord au sujet des arrangements en matière de sécurité qui réaffirme l'engagement des deux États à renoncer à la guerre et à appliquer tous les accords et arrangements en matière de sécurité conclus lors de négociations antérieures.

15. L'Accord du 27 septembre prévoit notamment l'entrée en activité du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, conformément à la feuille de route concernant les dispositions administratives et de sécurité présentée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau en novembre 2011. Il prévoit également des dispositions particulières pour la création dans la zone démilitarisée et de sécurité d'une bande de « 14 miles », y compris la démilitarisation de la zone et la conservation des mécanismes tribaux traditionnels mixtes de règlement des différends. La mise en œuvre de ces dispositions spécifiques serait appuyée par le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière sous la supervision du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité.

16. Le Soudan et le Soudan du Sud ont également convenu de l'entrée en fonctions immédiate du Comité ad hoc qui serait chargé d'enquêter sur toute allégation de franchissement de la frontière, et d'ouvrir également immédiatement 10 corridors de passage de la frontière. Les modalités de mise en œuvre de l'Accord restent à définir et à convenir dans le cadre du Mécanisme conjoint pour les questions de politique et la sécurité. Celui-ci s'est réuni à Djouba du 5 au 7 novembre et a quelque peu progressé à cet égard. Il poursuivra ses travaux lors d'une prochaine réunion qui se tiendra à Khartoum.

17. Le Soudan, le Soudan du Sud et la FISNUA ont détaché 32, 35 et 33 observateurs, respectivement, au siège temporaire du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance situé à Assosa (Éthiopie). Au cours de la période considérée, la Force a poursuivi la mise en œuvre des procédures d'intégration, de formation et de prédéploiement. Le personnel du Mécanisme conjoint opérera dans des zones où la présence de mines terrestres et de restes de munitions non explosées présentera probablement un risque élevé. En outre, le Service d'action antimines de l'ONU a travaillé avec la FISNUA à la préparation d'un programme de formation des observateurs nationaux et internationaux aux risques posés par les mines terrestres et les munitions non explosées, à la reconnaissance des munitions et à la constitution de convois et d'une formation médicale allant des premiers secours de base à l'utilisation de la trousse médicale d'urgence.

V. Situation humanitaire

18. Le rapatriement de déplacés ngok dinka vers des régions situées au nord du Kiir/Bahr el-Arab, s'est poursuivi au même rythme au cours de la période considérée. D'après la FISNUA, environ 13 500 déplacés avaient été rapatriés au 12 novembre, dont plus de 3 500 à Abyei sur un total d'environ 110 000 personnes qui avaient fui de chez elles en mai 2011.

19. Les efforts importants de reconstruction des organismes humanitaires et de la FISNUA ont permis de créer des points d'eau dans la plus grande partie de la zone d'Abyei. Ils travaillent désormais à la création de réseaux de distribution d'eau, qui font cruellement défaut, ainsi qu'à l'accès aux points d'eau dans les régions traversées par les Misseriya en prévision de la migration de l'année prochaine. Le Programme alimentaire mondial a continué de fournir une assistance alimentaire d'urgence à 124 000 personnes, dont 70 200 dans la zone d'Abyei. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a fourni des vaccins pour le bétail.

VI. Protection des civils

20. Hormis le vol de bétail susmentionné et les faits survenus les 12 et 13 novembre dans la ville d'Abyei, sur lesquels la FISNUA a enquêté et qu'elle a réglés en concertation avec les communautés ngok dinka et misseriya, aucun conflit intercommunautaire n'a été signalé dans la zone d'Abyei au cours de la période à l'examen. En outre, sachant que les pluies abondantes ont limité les déplacements et que, en conséquence, les Misseriya ont commencé tardivement leur migration et n'ont pour la plupart pas encore atteint les régions où vivent les Ngok Dinka, les deux communautés n'ont guère eu de contacts.

21. Cependant, sachant que la saison de migration qui approche multiplie les risques en matière de sécurité et que les déplacés ngok dinka devraient rentrer chez eux en plus grand nombre, la FISNUA a mis au point une nouvelle stratégie de prévention et d'atténuation des conflits qu'elle a commencé à appliquer. La FISNUA prévoit de créer des zones tampons pour éviter que les nomades et leurs animaux passent par les régions peuplées par les Ngok Dinka et œuvrera avec d'autres organismes des Nations Unies pour remettre en état des points d'eau et faire en sorte que les nomades misseriya n'aient pas besoin de passer par les régions à forte population ngok dinka pour trouver de l'eau. La FISNUA maintiendra également un dispositif militaire puissant et visible dans les zones instables pour décourager les violences. La Force s'attache actuellement à reconfigurer les bases opérationnelles de compagnie et les bases opérationnelles temporaires pour pouvoir intervenir rapidement en cas de menace et à renforcer ses capacités de prévention en prenant des mesures concrètes, notamment en créant des couloirs et en ouvrant aux nomades l'accès à l'eau et à des pâturages.

22. Enfin, la FISNUA continuera d'avoir des contacts réguliers avec les communautés locales, d'appuyer les mesures visant à améliorer leurs conditions de vie et de renforcer les comités mixtes de sécurité. Elle a déjà installé un réservoir d'eau dans la ville d'Abyei et prévoit d'apporter son aide pour la remise en état d'autres installations d'approvisionnement en eau sur les voies de migration. En outre, les organismes d'aide créent des mécanismes de surveillance des activités de protection, grâce notamment au soutien logistique et aux services de sécurité fournis par la FISNUA, et l'équipe humanitaire pour Abyei élabore des plans d'urgence en cas de déplacements liés au conflit.

23. Au cours de la période considérée, il n'y a pas eu d'autres faits nouveaux en ce qui concerne la surveillance du respect des droits de l'homme dans la zone d'Abyei, que le Conseil a ordonnée au paragraphe 10 de sa résolution 1990 (2011).

VII. Déploiement

24. Au 31 octobre, la composante militaire de la FISNUA comprenait 3 968 éléments sur les 4 200 autorisés (voir annexe I). Parmi les 232 éléments restants figurent ceux devant être affectés à l'unité aérienne de la Force, ainsi que les observateurs militaires et les officiers d'état-major déployés au service du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

25. Les membres de la composante militaire de la FISNUA ont continué d'être déployés dans trois secteurs (voir annexe II). Toutefois, au cours de la période considérée, la majorité des effectifs de la Force a été redéployée le long des grands axes car les pluies torrentielles ont beaucoup endommagé les voies de ravitaillement. Les bases opérationnelles temporaires, qui se trouvaient auparavant à Um Khariet, Thurpader, Marial Achak, Tejalai, Dungoup, Korognal, Alal, Noong et Anthony, ont été réinstallées dans les bases opérationnelles permanentes de compagnie à Farouk, Diffra, Goli, dans la ville et sur la route d'Abyei, et à Dokura, Agok, Bantoum et Maniang.

26. La saison des pluies a considérablement limité les activités opérationnelles de la FISNUA. La principale route menant à Diffra était bloquée à hauteur de Baloom, ce qui a fortement restreint les opérations dans le secteur nord. Cela étant, la FISNUA a continué de mener de nombreuses patrouilles pédestres, motorisées et hélicoptérées, de jour comme de nuit. Les patrouilles de la FISNUA avaient une totale liberté de mouvement dans la zone placée sous la responsabilité de la Force.

27. La saison sèche approchant, les bataillons de la FISNUA ont procédé aux exercices de reconnaissance qui s'imposaient et préparé les déploiements dans les bases opérationnelles temporaires, afin d'assurer que la migration et le retour des déplacés se passent en toute sécurité. Les patrouilles de la FISNUA sont en train d'évaluer l'adéquation et l'accessibilité des sites de déploiement potentiels. De plus, la Force se coordonne étroitement avec le Service de la lutte antimines pour inspecter à nouveau les routes que les contingents devraient emprunter.

28. Pendant la période à l'examen, un conseiller principal pour les questions de police venu de la Force de police permanente basée à Brindisi (Italie) a été déployé à titre temporaire à la FISNUA. Il s'est attaché à évaluer les institutions chargées de faire respecter l'état de droit dans la zone d'Abyei, notamment les postes de police et les juridictions traditionnelles.

VIII. Appui à la Force

29. Au cours de la période considérée, des rations de denrées fraîches destinées aux militaires de la FISNUA ont continué d'être livrées par voie aérienne en provenance de Wau (Soudan du Sud) à la zone d'Abyei et, compte tenu de l'état des routes à cette époque de l'année, à des endroits situés dans le nord de la zone d'Abyei et à des sites de déploiement de la FISNUA. Lorsque les routes d'accès ont commencé à sécher, la Force s'est appêtée à procéder aux travaux de réparation. Elle a également contribué aux activités du Programme alimentaire mondial en mettant à disposition un chapiteau de stockage dans la ville d'Abyei pour entreposer des vivres en cas d'urgence.

30. La FISNUA a procédé à la deuxième relève des contingents, qui comprennent 1 057 militaires éthiopiens. Environ 50 % des contingents de la Force vivent encore dans des tentes. Pendant la période à l'examen, 204 structures préfabriquées destinées à servir d'hébergement en dur ainsi que des équipements lourds de fabrication ont été transférés par l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour dans la zone d'Abyei. Les tentes ont été distribuées et montées. Le matériel de construction a été utilisé pour préparer le chantier à Abyei et dans plusieurs autres localités, lorsque l'état du terrain le permettait. En outre, du 7 au 10 octobre, la Force a conduit, avec l'aide de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, des opérations de reconnaissance sur deux sites possibles de déploiement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière dans l'État du Haut-Nil, au Soudan du Sud.

31. Après que le Gouvernement du Soudan a signé, le 1^{er} octobre 2012, l'accord sur le statut des forces de la FISNUA, le Gouvernement du Soudan du Sud a signé un accord similaire le 20 novembre.

IX. Observations

32. Du point de vue de la sécurité, la situation dans la zone d'Abyei est restée globalement calme pendant la période à l'examen. Mais les incidents survenus les 12 et 13 novembre dans la ville d'Abyei montrent bien que les relations entre les communautés sont extrêmement tendues. Il est donc fort possible que des violences éclatent pendant la transhumance.

33. Les parties doivent encore mettre en place des administrations mixtes et le Service de police d'Abyei, qui sont essentiels au maintien de l'ordre dans la ville d'Abyei, à la réinstallation pacifique des déplacés ngok dinka et au bon déroulement de la prochaine migration des nomades misseriya. Le maintien de la police pétrolière soudanaise à Diffra continue de nourrir les tensions politiques entre les parties et les communautés et constitue une violation de l'Accord du 20 juin 2011 et des résolutions 1990 (2011), 2032 (2011), 2046 (2012) et 2047 (2012). En outre, les parties doivent s'efforcer encore de régler le différend qui les oppose concernant le futur statut de la zone d'Abyei.

34. Il faut impérativement que les parties maintiennent un dialogue constructif et un esprit de conciliation. Les divergences persistantes concernant la création des institutions responsables de la zone d'Abyei et la mise en service de l'équipe spéciale intergouvernementale sur l'aide humanitaire risquent de saper les efforts visant à faciliter le retour et la réinstallation des déplacés ainsi qu'une migration pacifique tout en répondant à leurs besoins sociaux et humanitaires prioritaires.

35. J'engage le Comité mixte de contrôle d'Abyei et les communautés locales, par l'intermédiaire des influentes structures traditionnelles, à s'attacher à régler les problèmes susmentionnés, avec l'appui de la FISNUA. Concrètement, le Comité mixte devrait établir une présence permanente à Abyei et y envoyer des équipes spécialisées hautement qualifiées et équipées qui seraient chargées de remédier aux nombreux problèmes de sécurité. Le Chef de la FISNUA et commandant de la Force, le général Tadesse Werede Tesfay, a déjà bien fait comprendre aux Coprésidents soudanais et sud-soudanais qu'il fallait que le Comité mixte assume au premier chef la responsabilité de régler ces problèmes, ce dont ils ont convenu. Ainsi, les Coprésidents ont décidé de tenir des consultations sur la façon d'aborder

la question du dialogue intercommunautaire et de la réconciliation avec les chefs traditionnels des Ngok Dinka et des Misseriya avant la prochaine réunion du Comité mixte. La FISNUA fera tout ce qu'elle pourra pour que le Comité mixte contribue à préserver et à consolider la paix et la stabilité dans la zone d'Abyei.

36. La FISNUA n'a ni la charge ni la capacité de régler les problèmes de maintien de l'ordre qui se multiplient dans la zone d'Abyei. La rareté des ressources dans cette zone et l'intensification des contacts entre les deux communautés pendant la saison sèche risquent d'exacerber les tensions dans des villes comme Abyei. Jusqu'à présent, la FISNUA a réussi à désamorcer les tensions. Toutefois, il est indispensable de créer une force mixte de police pour assurer la sécurité après le retrait des forces armées soudanaises et sud-soudanaises. Cette force de police permettrait également de protéger la population locale et les agents humanitaires contre les risques posés par les activités criminelles. J'espère que la création d'institutions locales débouchera également sur un nouvel accord concernant la sécurité des installations pétrolières de Diffra, ce qui permettrait le retrait de la police pétrolière soudanaise.

37. Je salue la bonne volonté dont les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud ont fait preuve pendant les négociations qui se sont déroulées à Addis-Abeba, au terme desquelles neuf accords ont été signés le 27 septembre. Il est désormais crucial que les parties fassent fond sur l'élan positif créé par les accords sur la sécurité et la frontière commune pour les mettre en œuvre complètement et rapidement. Il faut pour cela établir la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et mettre en service le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière de toute urgence. J'exhorte les deux gouvernements à prendre toutes les mesures utiles pour que la zone frontalière soit établie et que ledit mécanisme conjoint et le Comité ad hoc soient opérationnels d'ici à la prochaine réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, qui devrait avoir lieu à Khartoum. Tel qu'indiqué plus haut, la FISNUA est prête à appuyer les activités du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière dès que celui-ci sera en fonction.

38. Pour finir, je souhaiterais remercier le Gouvernement éthiopien de l'appui indéfectible qu'il apporte à la FISNUA. Je remercie également mon Envoyé spécial, Haile Menkerios, et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, qui est dirigé par le Président Thabo Mbeki, de l'aide qu'ils apportent aux deux parties afin qu'elles règlent leurs divergences persistantes concernant les modalités pratiques de l'application des différents accords qu'elles ont signés. En outre, je voudrais exprimer toute ma reconnaissance au Chef de la Force, le général Tadesse Werede Tesfay, ainsi qu'au personnel de la FISNUA qui contribuent sans relâche et dans des conditions souvent très difficiles à assurer le retour à la normale dans la zone d'Abyei, notamment en favorisant la réconciliation et la coexistence pacifique entre les communautés.

Annexe I

**Composition de la composante militaire de la Force
intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei,
y compris le Mécanisme conjoint de vérification
et de surveillance de la frontière**

<i>Pays</i>	<i>Statut</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
Bénin	Experts en mission	3		4
	Membres des contingents	1		
Bolivie	Experts en mission	3		4
	Membres des contingents	1		
Brésil (État plurinational de)	Experts en mission	1		3
	Membres des contingents	2		
Burundi	Experts en mission	1		1
Cambodge	Experts en mission	1		1
Équateur	Experts en mission	1		1
El Salvador	Experts en mission	1		1
Éthiopie	Experts en mission	8	4	3 890
	Membres des contingents	3 588	217	
Fédération de Russie	Experts en mission	1		3
	Membres des contingents	2		
Ghana	Experts en mission	3		5
	Membres des contingents	2		
Guatemala	Experts en mission	2		3
	Membres des contingents	1		
Guinée	Experts en mission	2		2
Inde	Experts en mission	2		4
	Membres des contingents	2		
Indonésie	Experts en mission	1		2
	Membres des contingents	1		
Kirghizistan	Experts en mission	1		1
Malaisie	Experts en mission	1		1
Mongolie	Experts en mission	1		1
Mozambique	Experts en mission	1		1
Namibie	Experts en mission	1		1
Népal	Experts en mission	3		5
	Membres des contingents	2		
Nigéria	Experts en mission	3		4
	Membres des contingents	1		
Paraguay	Experts en mission	1		1

<i>Pays</i>	<i>Statut</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
Pérou	Experts en mission	2		
	Membres des contingents			3
Philippines	Experts en mission	1		
	Membres des contingents	1		2
République-Unie de Tanzanie	Experts en mission	1		
	Membres des contingents		1	2
Rwanda	Experts en mission	2		
	Membres des contingents	2		4
Sierra Leone	Experts en mission	3		3
Sri Lanka	Experts en mission	5		
	Membres des contingents	1		6
Ukraine	Experts en mission	2		
	Membres des contingents	2		4
Uruguay	Membres des contingents	1		1
Zambie	Experts en mission	1		1
Zimbabwe	Experts en mission	2		
	Membres des contingents	1		3
Total		3 746	222	3 968

